Document généré le 2 juil. 2025 15:32

Études internationales

La Déclaration de Laeken... Et après ?Annales d'études européennes de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Bruylant, vol. 6, 2002, 272 p.

Catherine Wihtol de Wenden

Volume 35, numéro 2, juin 2004

URI : https://id.erudit.org/iderudit/009067ar
DOI : https://doi.org/10.7202/009067ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

IQHEI

ISSN

0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

de Wenden, C. W. (2004). **La Déclaration de Laeken... Et après ?**Annales d'études européennes de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Bruylant, vol. 6, 2002, 272 p. *Études internationales*, *35*(2), 420–421. https://doi.org/10.7202/009067ar

Tous droits réservés © Études internationales, 2004

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

qui s'attache, depuis quelques années, à analyser le rôle des États membres dans la construction européenne et les rapports entre le droit communautaire et les ordres juridiques nationaux. De ce point de vue, l'auteur a atteint son objectif en faisant une analyse des trois États (Espagne, Belgique, Italie), qui ont été sélectionnés de l'ensemble des États dits « composés ».

L'ouvrage reprend dans sa structure le double défi entrepris par l'auteur : la dimension institutionnelle et procédurale de la participation des États régionaux à l'élaboration du droit communautaire et les conséquences de l'intégration du droit communautaire sur la répartition verticale des compétences législatives dans les trois États membres analysés, ainsi que la participation des autorités régionales aux procédures contentieuses communautaires.

Pour l'analyse des rapports entre l'ordre juridique national et l'ordre communautaire européen, l'auteur a choisi trois États qui appartiennent à la catégorie des États régionaux et se différencient de l'État unitaire, mais aussi même de l'État fédéral par l'absence d'un pouvoir (global) de participation des régions au pouvoir politique national. La différence entre l'État fédéral et ces États régionaux est de degrés : ces trois États ont attribué dans ces ordres juridiques une compétence législative aux régions et se situent entre l'État unitaire et l'État fédéral.

L'importance du travail est juridique (l'adaptation des ordres juridiques nationaux à l'ordre communautaire), mais aussi politique et interdisciplinaire. En effet, on peut avancer ces cas comme le chemin à parcourir pour les collectivités locales vers un ordre juridique régional (international) de plus en plus imbriqué. D'autre part, la participation des collectivités locales à l'intégration européenne est un sujet qui a été abordé au début, mais a été oublié par la suite et reste un thème de premier niveau.

La thèse principale développée par l'auteur est significative pour les différents processus d'intégration, parce que les États se trouvent confrontés à des options entre les forces centrifuges et les forces centripètes. La manifestation de ces options est vue par l'auteur comme l'alternative entre l'adaptation des structures de l'État régional au processus d'intégration, ce qui implique une mise en œuvre des techniques fédérales de participation et coopération, et un chemin différent qui implique un processus développant une centralisation progressive des compétences. Ces options sont toujours ouvertes, même si nous pouvons constater que dans les cas analysés par l'auteur, l'adaptation à des structures de plus en plus participatives et coopératives a été privilégiée.

En conclusion, nous devons féliciter la parution de l'ouvrage de Riccardo Vuillermoz. Cet ouvrage, par son sujet et la rigueur de sa méthodologie, constitue une référence pour les analystes des processus d'intégration et en particulier pour ceux de la science juridique.

Lincoln BIZZOZERO

Université de la République, Montevideo, Uruguay

La Déclaration de Laeken… Et après ?

ANNALES D'ÉTUDES EUROPÉENNES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, Bruxelles, Bruylant, vol. 6, 2002, 272 p.

Ce dossier, en forme d'ouvrage, est organisé en trois parties : les réformes institutionnelles et la protection des droits fondamentaux dans l'Union européenne, les évolutions de la gouvernance euro-

péenne, quel modèle de société pour l'Union européenne ? L'objet de cette publication collective est de faire le point sur l'avenir de l'Union européenne un an après la déclaration de Nice de 2000. Celle-ci avait souhaité qu'un large débat s'ouvre sur l'avenir de l'Union et convoquait une Convention préparant la CIG *de 2004.*

La Déclaration de Laeken pose diverses questions : celle de l'élection directe du Président de la Commission et de la rotation semestrielle de la présidence du Conseil, celle du rôle des parlements nationaux dans leurs rapports avec le Parlement européen (déficit démocratique, respect des droits fondamentaux), intégration de la Charte des Droits fondamentaux de Nice dans une Constitution européenne et dans les traités de l'Union, adhésion de la Communauté à la Convention européenne de sauvegarde des droits fondamentaux.

Le thème de la gouvernance est aussi amplement abordé : définition, analyse de la prise de décision à partir de deux études de cas, la gestion de l'eau et l'industrie alimentaire. De jeunes chercheurs y étudient les différents niveaux d'intérêts, les objectifs poursuivis, l'évaluation de la politique menée et ses perspectives, une méthode qui commence à s'imposer selon les critères de l'analyse des politiques publiques.

Enfin, le volume se termine sur l'identité de l'Europe et le mode de société auquel aspirent les Européens : quelle société, entre régionalisme et globalisation est proposée par la politique agricole commune et, de façon plus littéraire, un très beau texte sur l'identité à partir des réflexions de Paul Valéry et d'un livre de Jacques Derrida consacré à l'Europe, L'autre cap 1939-1990 *: complexité des mécanismes de décision (la gouvernance), zones d'incertitude, espoir de droits nouveaux, protection des droits fondamentaux, avec, en point d'orgue cette notation de Derrida : « ce qui manque à l'Europe, comme aux sans papiers, c'est exactement la même chose, des papiers d'identité ».*

Au-delà de la qualité des textes recueillis, de la finesse des analyses et des études de cas, ce volume présente l'intérêt de s'arrêter sur une étape de la construction européenne, dans son versant politique, à mi-chemin entre le traité de Nice et le projet, aujourd'hui reporté, de Constitution européenne. L'Europe, avec ses modes propres de décision, avec les valeurs qu'elle cherche à promouvoir, avec son identité en recherche de définition, avance à petits pas, avec des hésitations, des doutes, une certaine lourdeur parfois peu lisible au quotidien (le déficit démocratique et la gouvernance). Mais elle est aussi porteuse d'un projet politique original, construit pour affronter la mondialisation sans oublier tout à fait les citoyens.

Catherine WIHTOL DE WENDEN

CNRS, CERI, *Paris*